

ENTRETIEN

Entretien de Monsieur Youcef LACHAB,
Directeur Général de la société «El-Djazair Istithmar»

**«Les sociétés d'import
sont exclues de notre
champ d'intervention»**

Entretien réalisé par A. MEFTAHI



Le secteur de l'import
ou de la vente en
l'état et les services
aux personnes
sont exclus de
notre champ
d'intervention.

Les secteurs de
l'agriculture et
de la pêche
sont aussi
exclus du fait
qu'ils
bénéficient
des aides et
subventions
de l'Etat.

L'ACTUEL : Monsieur Youcef LACHAB, avant d'aborder les modalités pratiques de la société, peut-on savoir en quoi consiste le capital investissement ?

En termes simples, le capital investissement est une technique de financement par des prises de participations minoritaires et temporaires dans le capital d'une société.

Dans la pratique, le capital investissement prend plusieurs formes, à savoir :

- ✓ le capital risque pour financer la création d'entreprise ;
- ✓ le capital développement destiné au financement de la croissance de l'entreprise ;
- ✓ le capital transmission pour accompagner la transmission ou la cession de l'entreprise ;
- ✓ le rachat des participations (pour les Spa) et/ou de parts sociales (pour les Sarl) détenues par un autre capital investisseur.

Vous dites que les participations sont minoritaires et temporaires. Pouvez-vous nous donner plus de précisions ?

Le capital investisseur est un apporteur de capitaux à la recherche d'un rendement et n'a nullement l'intention de s'immiscer directement dans la gestion de la société sollicitant son intervention. En effet, la loi nous fixe un taux maximal de participation à 49% du capital de la société. Aussi, pour permettre à un grand nombre de PME de bénéficier de nos interventions, la durée de notre participation varie entre 5 et 7 ans.

La durée minimale peut être négociée et nous l'avons fixé à 5 ans afin de bénéficier des avantages fiscaux octroyés par la loi n°06-11 du 24 juin 2006 relative à la société de capital investissement. Il y a lieu

de signaler que l'ensemble des règles de participation et les relations contractuelles entre la société de capital investissement et l'investisseur est formalisé par un Pacte d'actionnaires.

Monsieur le Directeur Général, pourriez-vous nous faire une présentation succincte de la société El-Djazaïr Istithmar ?

El-Djazaïr Istithmar est une société de capital investissement ayant un statut juridique de société par actions régie par la loi n° 06-11 du 24 Juin 2006 relative à la société de capital investissement. Elle a été créée le 28 Décembre 2009 et elle est opérationnelle depuis le 7 Juillet 2010. Le capital social de de la société est de un milliard de dinars détenu par deux banques publiques, en l'occurrence la BADR et la CNEP-Banque avec respectivement des taux de participation de 70% et 30 %.

Quel est l'objectif de la création des sociétés de capital investissement ?

La société a pour objectif principal de contribuer au développement du secteur de la PME notamment par le renforcement de leur fonds propres et de prime a bord, leur permettre d'accéder à d'autres sources de financement. Il va sans dire que le problème de financement des Pme se trouve au cœur de leurs préoccupations, pour ne pas dire l'écueil majeur. Par ailleurs, El Djazair Istithmar ambitionne de se hisser à un rang important du marché de capital investissement en Algérie et ce, en termes de nombre de prises de participations et de parts de marché.

Enfin, pour les banques actionnaires, la création de filiale de capital investissement constitue un levier pour améliorer leurs portefeuilles tant en quantité qu'en qualité.

«la durée de notre participation varie entre 5 et 7 ans.»

Quels sont les avantages du financement par le capital investissement ?

Tout d’abord, l’intervention de la société de capital investissement permet de renforcer les fonds propres de la société financée et par la même d’améliorer ses capacités d’endettement auprès des banques. Ensuite, le capital investissement est le mieux adapté pour le financement des PME, notamment en stade de création.

L’autre avantage est celui d’être associé à un partenaire financier apportant également une expertise et des compétences managériales. Enfin, l’intervention de la société de capital investissement se fait sans prise de garanties réelles ou personnelles et, de ce fait, elle partage les pertes et les profits à concurrence de sa part dans le capital de la société.

Quelles sont les secteurs d’activités ciblés par El Djazair Istithmar ?

En application des orientations des pouvoirs publics en matière de développement économique, El Djazair Istithmar cible en particulier les secteurs à forte valeur ajoutée et ceux contribuant à la substitution des importations.

Aussi, les entreprises activant dans le secteur de l’import ou dans la vente en l’état ainsi que celui des services aux personnes sont exclues de notre champ d’intervention. Les secteurs de l’agriculture et de la pêche sont exclus du fait qu’ils bénéficient des aides et subventions de l’Etat.



Les sociétés de capital investissement algériennes, gèrent pour le compte du Trésor public les Fonds d’investissement de Wilayas. Pouvez-vous nous donner plus d’éclairage sur ce point ?

Effectivement, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l’article 100 de la loi de finances complémentaire pour 2009, El-Djazaïr Istithmar, à l’instar des autres sociétés activant dans les prises de participation, s’est vue confier la gestion de 16 Fonds d’investissement pour le compte du Trésor public. Chaque Fonds est doté d’une enveloppe d’un milliard de dinars.

Les wilayas concernées par notre intervention et couvrant les quatre régions du pays sont au nombre de seize, à savoir : Aïn-Defla, Alger, Médéa, Guelma, Constantine, Annaba, Khenchela, Souk-Ahras, Tébessa, Aïn-Temouchent, Relizane, Tlemcen, Biskra, Ouargla, Illizi et Tamanrasset.

Les pouvoirs publics en créant ces Fonds comptent donner une impulsion au développement local

par la multiplication des projets d’investissement et par la même atténuer le problème du chômage notamment dans les wilayas de l’intérieur du pays.

Quels sont les conditions d’intervention d’El-Djazaïr Istithmar dans ce cadre ?

La société El-Djazaïr Istithmar finance les entrepreneurs à concurrence de 50 millions de dinars et sans que ce seuil dépasse 49% du capital de la société financée. La durée de cette participation peut aller jusqu’à 5 ans.

En ce qui concerne la cible, ce sont toutes les PME de droit algérien des secteurs publics et privés activant dans la production des biens et services.

En ce qui concerne les critères d’éligibilité, elles sont universelles et portent surtout sur l’analyse du business plan de la société et les retombées socio-économiques du projet sur la wilaya concernée.

«Nous finançons les entrepreneurs à concurrence de 50 millions de dinars et sans que ce seuil dépasse 49% du capital de la société financée»

L'intervention de la société de capital investissement se fait pour une durée déterminée. Pouvez-vous énumérer les modalités de sortie dans le cas d'un financement par capital investissement ?

Contrairement aux remboursements des crédits bancaires qui se font par des amortissements (capital plus intérêts), la sortie dans le cas d'un financement par prise de participation est réalisée selon les modalités arrêtées par les deux parties dans le pacte d'actionnaires.

D'une manière générale, la sortie du capital de la société financée est réalisée par l'une des modalités suivantes :

- ✓ le rachat par l'actionnaire entrepreneur de la participation de la société de capital investissement ;
- ✓ la cession (de gré à gré) de la majorité du capital de l'entreprise à un opérateur industriel ou à un Fonds d'investissement ;
- ✓ la cession d'une fraction du capital, via une introduction en Bourse.

Pourriez-vous nous renseigner sur les projets réalisés ?

Depuis sa création, la société El Djazair Istithmar a traité plus d'une cinquantaine de dossiers dont différents secteurs, en l'occurrence : l'industrie, l'Agro-alimentaire, les Nouvelles Technologies Informatiques, le BTPH, la Promotion Immobilière et les services. Aussi, la société a financé plusieurs projets dans les différentes régions du pays, à savoir : Alger, Médéa, Bordj Bou Arreridj, Tlemcen, Biskra, Béchar, Khenchela et Oran.

Vu votre expérience sur le terrain, qu'elles sont les entraves au développement de l'activité des sociétés de capital investissement ?

Le premier problème rencontré est celui de l'informel qui décourage toute forme de partenariat. En effet, l'entrée d'un capital investisseur dans une société exige de cette dernière d'adhérer à un pacte d'actionnaires, notamment en matière de gouvernance et des règles de transparence.

Un autre problème découlant du précédent, est culturel lié aux mentalités et le caractère familial des Pme qui écartent souvent l'option d'ouverture du capital. Les droits et taxes liés aux opérations d'augmentation de capital, notamment dans le cas des apports en nature, constituent une charge non négligeable pour les sociétés en création.

Enfin, la ruée vers les projets à caractère commercial et les services aux personnes ne permet pas aux sociétés de capital de s'inscrire et de jouer un rôle catalyseur dans la politique menée par les pouvoirs publics pour le développement économique du pays et de son indépendance vis-à-vis des marchés extérieurs.

Quels sont les perspectives de développement des sociétés de capital investissement ?

D'une manière générale, le développement des sociétés de capital investissement dépend de plusieurs facteurs. Tout d'abord, il faut que les conditions d'accès à ce mode de financement soit attractif comparé aux autres modes de financement. Un autre facteur est le régime fiscal de cette activité ainsi que les opérations nées de leurs interventions. Un troisième facteur permettant de booster cette

activité est d'ordre juridique. Dans ce cas, il s'agit de l'introduction des sociétés par actions simplifiée, de nouveaux titres de capital et l'amélioration de la loi régissant le capital investissement.

La création de fonds d'amorçage notamment par l'Etat est une autre piste à exploré pour permettre aux sociétés de capital investissement non seulement d'intervenir davantage dans les premières phases de développement des Pme mais surtout dans les secteurs des nouvelles technologies et les Start up.

Enfin, pour instaurer la confiance des investisseurs dans les sociétés de capital investissement, il est primordial de démystifier cette activité et de créer des champions et de les faire connaître aux grands publics.

Monsieur Lachab Youcef, nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à nos questions et vous laissons le soin du mot de la fin de cet entretien.

A mon tour, je vous remercie pour m'avoir ouvert les colonnes de votre magazine pour m'exprimer sur un métier peu connu et une activité qui vient à point nommé pour les sociétés en quête de renforcement de leurs fonds propres.

Aussi, je remercie toute l'équipe pour leur professionnalisme et la variété des sujets abordés, notamment ceux liés au monde économique■